

UCC (Unité Cognitivo- Comportementale) Pour qui ? Pourquoi ?

Dr P. SAGOT – médecin gériatre – juillet 2015

Les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC) sont des structures créées par le plan Alzheimer 2008-2012 et prolongées par le plan maladies neurodégénératives 2014-2019 (mesure 17).

Les UCC sont des unités de soins de 10 à 12 lits dans un service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Elles répondent à un cahier des charges précis (critères d'orientation, nature des soins, considérations architecturales et matérielles, ressources humaines) et représentent un maillon nouveau de la filière Alzheimer en prenant en charge des patients en situation de crise par des thérapies essentiellement non médicamenteuses.

La durée moyenne de séjour dans l'unité est de quatre semaines.

- 120 UCC sont prévues, réparties sur tout le territoire métropolitain
- Pour la région Midi Pyrénées, on dénombre 7 UCC : CHU Toulouse/Garonne – CSSR La Clauze (pour l'Aveyron et le Tarn nord) – CH Tarbes Vic en Bigorre – CH Ariège Couserans – CHS Camille Miret /Leyme – CH Castres Mazamet et bientôt Toulouse/La Cadène.

Une UCC est spécialisée dans la prise en charge de troubles du comportement perturbateur des patients atteints d'une maladie neurodégénérative : maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés.

Les frais d'hospitalisation sont couverts en partie par l'Assurance Maladie, l'autre partie (forfait journalier, chambre individuelle) peut, dans certains cas, être prise en charge par la mutuelle/complémentaire santé

Critères d'admission en UCC :

- **Patients présentant une maladie démentielle,**
- **Autonomes à la marche (patients déambulants)**
- **Avec un comportement perturbateur**

Patients ne relevant pas d'une UCC :

- Patients grabataires, non valides ou en soins palliatifs
- Patients présentant une pathologie médicale aiguë
- Patients présentant une pathologie psychiatrique décompensée
- Patients avec une sonde urinaire, une perfusion intraveineuse, de l'oxygène en continu.

Durant le séjour, une évaluation complète est réalisée (évaluation gériatrique standardisée, réévaluation de l'ensemble des prescriptions médicamenteuses, compléments de bilan de la maladie démentielle : évaluation par une neuropsychologue, imagerie cérébrale, consultation spécialisée avec les biomarqueurs ou protocole de recherche clinique si justifié).

Une prise en charge non médicamenteuse et médicamenteuse des troubles du comportement est effectuée, ainsi qu'un bilan social complet.

Si besoin, une expertise médicale pour une mesure de protection est réalisée ; le coût de l'expertise est à la charge du patient ou de sa famille.

Un compte rendu complet du séjour, reprenant les observations des différents personnels spécialisés (infirmière, assistante de soins en gérontologie, diététicienne, ergothérapeute, kinésithérapeute, neuropsychologue, assistante sociale et médecin) est adressé le jour de la sortie au médecin traitant, au médecin coordonnateur d'EHPAD et aux différents médecins spécialistes correspondants par **messagerie sécurisée Médimail**, ou à défaut par courrier. Il est intégré dans le **DMP** (Dossier Médical Personnel) du patient.

Un suivi après hospitalisation est assuré par téléphone pour tous les patients.

Des réunions et des avis spécialisés peuvent être organisés par **télé médecine** :

- entre les UCC,
- entre les UCC et les UHR (Unité d'Hébergement Renforcé)
- entre les UCC et les EHPAD.

L'avis spécialisé formalisé est intégré dans le dossier du patient.

Le dossier de pré admission (complet) doit être adressé à l'infirmière coordinatrice (Mme Sandrine ROBERT- s.robert@laclauze.fr – fax : 05 65 46 11 19) avant d'être examiné par le médecin chef de service et l'infirmière référente du service :

- **Dossier de préadmission SSR** (via Trajectoire ou par mail)
- **Dossier de pré admission complémentaire UCC LA CLAUZE** avec le traitement médicamenteux actuel
- **Grille NPI** (Neuro Psychiatric Inventory) récente (la grille NPI peut être remplie avec l'aide de l'infirmière référente du service – Laurence GUET – l.guet@laclauze.fr – tel : 05 65 46 25 89)
- **Certificat médical de prise en charge** pour les patients venant du domicile ou d'un EHPAD (indispensable)
- Dans la mesure du possible : information et l'accord pour l'admission du patient lui-même (ou à défaut du représentant légal et/ ou de la famille)

Tous ces documents sont disponibles sur le site du CSSR LA CLAUZE (rubrique « téléchargement dossier d'admission »).

Un accord de principe est donné dans les 24-72h pour une admission programmée en fonction des places disponibles.

Le CSSR LA CLAUZE organise une formation-accompagnement gratuite pour les proches aidants labellisée par l'ARS Midi-Pyrénées : trois sessions de deux journées par an (contact : aidant.alzheimer@laclauze.fr).

Le programme annuel des sessions peut être adressé par mail aux établissements qui le souhaitent.

Centre SSR LA CLAUZE
La Clauze
12170 SAINT-JEAN DELNOUS
Tel : 05 65 46 25 89 – Fax : 05 65 46 11 19
www.laclauze.fr – Email : accueil@laclauze.fr